

Vers des négociations sectorielles

Le 26 mars, le comité fédéral de la FGTB rejetait le projet d'AIP. Entre-temps, il y a eu de nombreuses évolutions : contacts avec le Gouvernement, nouvelle réunion du Groupe des 10 et concertation au Conseil national du Travail. Ce que vous devez savoir :

- ▶ **La marge salariale maximale d'1,1%** définie par le projet d'AIP est et reste trop maigre vu l'évolution du revenu du capital et du patrimoine ! Le Gouvernement a toutefois décidé entre-temps de l'imposer par un arrêté royal. Quoi qu'il en soit, nous voulons en tirer le maximum dans les secteurs. Nous continuerons de remettre en question la loi sur la norme salariale actuelle et d'exiger une révision fondamentale pour rendre possible la liberté de négociation ;
- ▶ Une **augmentation du salaire minimum à hauteur de € 0,1** est ridicule. D'ici au mois de juin se tiendront toutefois de nouvelles négociations concernant une nouvelle augmentation substantielle. Entre-temps, la CCT portant sur les 10 cents ne sera pas signée. Nous poursuivrons dès lors également la campagne « Fight for € 14 ». Nous savons tous qu'il s'agira d'une campagne de longue haleine, mais ensemble, nous ferons de ces 14 € une réalité ;
- ▶ Le SETCa s'inscrit dès lors aussi dans les **actions prévues par la FGTB sur le thème du pouvoir d'achat** ;
- ▶ S'agissant de la **modalisation de l'enveloppe bien-être pour le relèvement des allocations sociales** (pensions, allocations de chômage et de maladie), un avis unanime a été rendu avec les employeurs. Le Gouvernement va à présent l'exécuter ;
- ▶ Les **conventions collectives de travail sur le RCC et les emplois de fin de carrière** seront signées formellement dans les prochaines semaines. Il s'agit des possibilités suivantes, qui doivent à présent être négociées plus avant dans les secteurs et les entreprises :
 - ▶ RCC à 59 ans jusqu'à la mi-2021 pour les carrières longues, le travail en équipe/de nuit et les métiers lourds.
 - ▶ RCC à 58 ans en 2019 et 59 ans en 2020 dans les entreprises en difficulté/restructuration.
 - ▶ Emplois de fin de carrière : 1/5 à partir de 55 ans et 1/2 à partir de 57 ans en 2019 et en 2020.
- ▶ **Amélioration du remboursement des frais de déplacement** : cette CCT sera signée sous peu.

A présent, à nous d'aller négocier dans les secteurs. C'est notre activité principale et l'enjeu des prochains mois. Nous avons demandé dans une enquête à nos membres ce qu'ils souhaitent pour les deux années à venir. Les résultats étaient clairs : **plus de pouvoir d'achat par le biais d'augmentations du salaire brut, une plus grande attention portée au bien-être et une mobilité plus efficace et écologique.**

Suivez les négociations sectorielles de près via la délégation SETCa de votre entreprise et sur notre site web setca.org